

Règlement du Trail de Castel Saint-Louis

Dimanche 27 Octobre 2024

1 - Inscriptions / participation.

L'épreuve de course du 12 km est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés.

L'épreuve de course du 6 km est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés.

Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an.

Pour participer aux Trails de Castel Saint Louis de 12 km et de 6 km, l'âge minimum requis est de 16 ans (né en 2008 et avant).

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Les inscriptions se font sur le site : Inscriptionsenligne.fr

Inscriptions possibles au Foyer Castel Saint Louis, sur place le dimanche 27 Octobre 2024 dès 8h et jusqu'à 9H.

2 - Droits d'engagements.

Trail de 12 kms : 12€ - Départ 9h30.

Petit Trail de 6 km : 6 €- Départ 9h30

Marche tout public 6 km : 6 € - Départ 9h35.

Marche tout public 12 km : 6 € - Départ 9h

Course enfant

Espèces ou chèque à l'ordre de l'ARREAHP.

Dernier délai pour remboursement (annulation individuelle) : 48h avant la course (réception du courrier).

3 - Ravitaillements.

Un ravitaillement complet plus deux points d'eau.

Ravitaillement également à l'arrivée.

Les bénéficiaires permettront aux résidents de bénéficier d'outils et de structures sportives adaptées notamment avec la création d'un mini-golf.

4 - Environnement.

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez ni papiers (mouchoir), emballage de barres, tubes...

Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

Respectons la nature, les biens, et les autres.

5 - Sécurité.

Surveillance médicale assurée par des infirmier(e)s présents sur place et sécurité assurée par la Croix Blanche.

L'organisateur Le Foyer Castel Saint Louis, se réserve le droit d'annuler, ou de modifier le parcours et/ou les distances de l'épreuve, si les conditions atmosphériques (ou autres dangers) sont de nature à mettre en péril les participants, à tout moment, et d'arrêter sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

6 - Droits à l'image.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

7 - Organisation.

Une course pédestre, Trail, en pleine nature sur le site du Foyer Castel Saint Louis et ses alentours, le Dimanche 27 Octobre 2024 à 9h30, organisée par Le Foyer Castel Saint Louis.

Une marche tout public sur le même parcours, le Dimanche 27 Octobre 2024 à 9h35.

Toilettes présentes sur le lieu de la course.

8 - Parcours.

Trail de 12 km, Trail de 6 km et Marche tout public sur chemins et sentiers. Balisage du parcours avec rubalises, piquets, panneaux, traversées et cheminement de route.

Respectez le code de la route, les ordres de passage et de direction des contrôleurs sous peine de disqualification.

9 - Classement / Récompenses.

- 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)/1er de chaque catégories féminines / 1er de chaque catégories masculins pour le Trail de 12 km.
- 3 premiers du SCRATCH (Femmes et Hommes) pour le Trail de 6 km.
- Lots d'accueil pour les coureurs.
- Tombola offerte avec l'inscription avec lots sportifs.

Les bénéficiaires permettront aux résidents de bénéficier d'outils et de structures sportives adaptées notamment avec la création d'un mini-golf.

10 - Accompagnateurs.

Aucun accompagnateur ne sera toléré, que ce soit en véhicule à moteur (sauf ceux de l'organisation et de la sécurité dûment identifiés) ou coureur sans dossard ou même vélo.

11 - Assurance / Responsabilité.

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile et Le Foyer Castel Saint Louis décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve. L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

12 - Dossard.

Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et ne peut en aucune manière que ce soit être modifié, réduit de taille, partiellement visible. Le coureur qui n'observe pas cette règle sera DISQUALIFIE.

Pensons aux sponsors qui offrent les dossards et qui voient leurs enseignes occultées.

13 - CDCHS des courses hors stade 2024 et Défi Gersois.

Le Trail de 12 kms est inscrit au Calendrier CDR 2024 et Défi Gersois.

